COMMUNE D'AVENCHES
Conseil communal

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 novembre 2026

Le Conseil communal d'Avenches

- Vu le préavis municipal n° 2631.26.05 de la législature 2026-31 ;
- Ouï les rapports de la commission désignée pour l'étude de cet objet ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. De fixer les indemnités et vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil communal pour la législature 2026-2031 tel qu'amendé :

Président	CHF 5'000.- /an
Secrétaire	CHF 6'000.- /an
Huissier	CHF 1'500.- /an
Conseillers communaux	CHF 60.- / séance de conseil
Président	CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire
Membre	CHF 60.- /préavis + CHF 60.- /séance supplémentaire
Rapporteur	Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport
Président (Gestion)	CHF 40.- /heure
Membre (Gestion)	CHF 30.- /heure
Président (Finances)	CHF 80.- /préavis
Membre (Finances)	CHF 60.- /préavis
Rapporteur (Finances)	Majoration de CHF 50.- pour la rédaction du rapport
Président (bureau électoral)	CHF 40.- /heure
Secrétaire (bureau électoral)	CHF 40.- /heure
Vote anticipé	CHF 40.- /heure
Vacations	CHF 120.- /demi-journée

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal à Avenches, le jeudi 12 novembre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Samuel Apothélos

La Secrétaire :

Géraldine Laloi Blum

CONSEIL COMMUNAL
AVENCHES